

Compte-rendu de l'audience accordée par le Secrétariat général aux élu-e-s de la CAP des Attachés d'Administration de l'Etat

4 janvier 2017

Participants

Pour l'administration : Jacques CLEMENT (DRH) , Serge BILLIOTTET (chef de service), Agnès BOISSONNET (MGS), Sophie MARMOUGET (présidente de la CAP des AAE, sous-directrice MGS), Mireille MAESTRI (adjointe à la sous-directrice CE), Gina JUVIGNY (chargée de mission APAE et AHACE à CE), Claude TOURANGIN (chargé de mission AAE à CE).

Pour la CFDT : Colette VACHON.

Des élus de l'UNSA et de la CGT participaient aussi à cette réunion.

Cette réunion avait pour objet la situation du corps des attachés et faisait suite à la demande d'audience formulée par courrier le 20 juin 2016 par les élus UNSA, CFDT et CGT de la CAP au secrétaire général des MEEM et MLHD.

Suite à ce courrier, M Serge BILLIOTTET, chef de service, préfigurateur du service de gestion de la DRH, avait reçu les élus le 7 juillet 2016 et avait abordé les sujets de la mobilité, du 3^{ème} niveau de grade (AHCAE) et de l'emploi fonctionnel de CAEDAD.

L'audience du 4 janvier avait, quant à elle, pour objet d'aborder l'ensemble des thèmes concernant la carrière et la rémunération indemnitaire des AAE.

Voici les sujets qui ont été évoqués.

Articulation AHCAE et emploi fonctionnel de CAEDAD

L'ensemble des participants convient qu'il est essentiel de donner un sens au 3^{ème} niveau et à l'emploi fonctionnel de CAEDAD.

La révision des postes éligibles au 3^{ème} niveau ne sera pas réalisée avant mars prochain.

Par ailleurs, fin mars, la DRH doit se prononcer sur la gestion des CAEDAD (nominations au titre de 2017, renouvellements dans l'emploi).

Pour la DRH, il importe de bien gérer l'emploi fonctionnel et d'éviter les doublons car l'augmentation du nombre de postes de CAEDAD n'est pas possible alors que le contingentement de postes d'AHCAE n'a pas été atteint.

Il est par ailleurs probable que l'on puisse récupérer des postes de CAEDAD par nomination d'agents de CAEDAD sur le grade d'AHCAE.

La DRH estime que la prochaine réunion prévue le 24 janvier 2017 permettra de dégager une méthodologie concernant notamment les 40 points de NBI liés à l'emploi fonctionnel.

La CFDT constate avec intérêt la volonté de la DRH d'avancer sur ce sujet qu'elle considère prioritaire.

Accès au principalat et pyramidage du corps

Les élus constatent que le corps des AAE est pyramidé de manière déséquilibrée au MEEM : trop d'attachés au premier niveau et faible effectif d'attachés principaux, ce qui ne permet pas d'obtenir des promotions au 3^{ème} niveau.

Ceci n'est pas le cas dans d'autres ministères notamment au MAAF.

Aussi, l'on peut craindre que le taux actuel de promotion de 7 % défini par le guichet unique pour les AAE des ministères adhérant au CIGEM ne contribue à dégrader encore plus ce pyramidage, avec un risque de réduction du nombre de postes de promotion au grade d'attaché principal, aussi bien pour l'examen professionnel que pour le passage au choix (tableau d'avancement).

Le DRH souhaite disposer d'éléments de comparaison sur ce pyramidage par rapport aux autres ministères et va recontacter la DGAFP à ce sujet.

Accès aux emplois DATE

Le faible nombre d'attachés (10 au total) occupant des emplois de direction en DDI ou DREAL pose problème car ces emplois constituent un réel débouché pour des cadres administratifs ayant fait leurs preuves sur des postes lourds et à enjeux.

La DRH estime qu'il faut travailler sur ce sujet en communiquant, comme elle l'a déjà fait récemment, afin de valoriser les parcours professionnels des attachés.

Elle indique qu'une soixantaine d'attachés constituent le « vivier » des DATE et peuvent être nommés sur ces emplois ou sur d'autres postes importants d'encadrement supérieur.

RIFSEEP

Les élus constatent qu'après un gel indemnitaire sur 2014 et 2015, il n'y aura pas d'indemnité complémentaire (CIA) pour les AAE au titre de 2016.

Cette situation n'est pas admissible.

Qu'en sera-t-il pour 2017 ? Le DRH nous précise ne pouvoir se prononcer à ce jour.

Le DRH informe les élus que les ministères (comme le MAAF) qui ont mis en place un CIA en 2016 sont ceux qui ne versaient pas mensuellement le 12^{ème} de la PFR annuelle aux agents et que la part de CIA versée au titre de 2016 constitue en fait le solde indemnitaire.

Le MEEM mensualise les primes de ses agents.

Par ailleurs, certains PSI auraient été informés par la DRH de l'existence d'un contingentement budgétaire par groupe de fonction, ce qui est contraire aux principes énoncés depuis la mise en place du RIFSEEP et contraire à la note de gestion du 30 septembre 2016.

Un courriel de ROR daté du 9 décembre 2016 a été envoyé aux services (sans que les élus en soient informés) concernant la procédure de détermination du RIFSEEP au niveau individuel.

Madame l'adjointe à la sous directrice CE indique qu'elle prendra l'attache de ROR à ce sujet.

Par ailleurs, l'administration confirme aux élus que la demande de soumettre à l'avis des CT les projets de cotation des postes au sein des groupes de fonctions de la DRH a bien été relayée auprès des services.

Les élus demandent que la cotation des postes figure sur toutes les fiches de poste et prioritairement pour les postes publiés.

Le DRH souligne que cela constitue un travail important qui devra être étalé dans le temps.

Mobilité

Ce chantier ne fait pas l'objet d'un calendrier de travail.

Concernant la liste intermédiaire parue en novembre 2016 (postes "sensibles" offerts aux A+ et à pourvoir dans un délai rapproché), les élus des CAP vont être destinataires, à bref délai, des dossiers relatifs aux 53 postes concernés accompagnés d'une note de gestion relative à la consultation électronique.

Le DRH souhaite déboucher sur un consensus à propos de ce mode opératoire et un bilan sera fait après la CAP électronique.

En cas de difficulté sur un poste, les candidatures seront examinées en CAP "classique" comme à l'accoutumée.

Déclinaison de l'accord PPCR pour les AAE

Le DRH précise qu'une gestion immédiate en paye sera assurée par la DGFIP en janvier et février 2017 pour la nouvelle grille applicable au 1^{er} janvier 2017.

Les arrêtés individuels devraient intervenir dans un second temps, notamment pour les agents ayant bénéficié d'une promotion au 1^{er} janvier 2017 ou d'un changement d'échelon.

Si la CFDT salue la rapidité de la procédure pour une majorité d'agents, elle souhaite que la situation des agents promus ou ayant changé d'échelon soit traitée

Comité de domaines

Les élus de la CAP ont rappelé à nouveau à l'Administration la nécessité de reconnaissance des fonctions "support".

A cet égard, ils ont rappelé que ce sujet ne relevait pas d'une politique "sectorielle" ou "technique" mais des RH et, à cet égard, le site des comités qui est hébergé sur l'intranet du CGDD devrait disposer d'un lien vers le site de la DRH.

Devant le silence de l'administration en ce domaine, la CFDT a indiqué une fois de plus ne pas comprendre pourquoi la circulaire RIFSEEP mentionnait les termes "expert" en groupe 1 et "spécialiste" en groupe 2 (qui renvoient explicitement à une reconnaissance par un comité de domaine) alors qu'hormis les spécialités habitat-environnement, transports, systèmes d'informations, aucune autre spécialité ne fait l'objet d'un comité.

Ceci amène à exclure une majorité d'attachés des groupes 1 et 2 du RIFSEEP.

Tour extérieur d'administrateur civil

Les élus constatent le faible nombre de promus du MEEM (2 promus issus de l'Administration Centrale en 2016).

L'administration précise que la part des promus issus des services déconcentrés a baissé depuis deux ans.

Diverses explications peuvent être avancées : localisation des postes majoritairement en administration centrale, travail important de préparation peu compatible avec une charge de travail importante...

La DRH communiquera des statistiques un peu plus précises sur le nombre de candidats et les services d'affectation des reçus.

Plan de requalification

L'administration nous a confirmé l'ouverture de 67 postes en 2017, 2018 et 2019 (soit 200 au total) dans le cadre du CIGEM par un concours interne ouvert à tous les agents ayant 4 ans d'ancienneté de services publics.

Information importante donnée par l'Administration : le recrutement annuel de 67 agents n'entraînera pas de diminution des recrutements via les IRA, l'examen professionnel ou la liste d'aptitude, ce qui est un point positif pour la CFDT.

Les élus soulignent qu'ils attendent des informations sur la PEC relative à ce concours interne, le contenu des épreuves et la formation post-concours.

Calendrier de travail

La prochaine réunion DRH/élus aura lieu durant la CAP des AAE **le 24 janvier 2017 à 14h30**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette réunion, contacter les élus CFDT

Colette VACHON DRIEA IF 01 40 61 86 00

colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr

Elisabeth HUSTE CVRH Rouen 06 47 81 85 79

elisabeth.huste@developpement-durable.gouv.fr